

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : NWS 22/06/99

DOCUMENT PUBLIC
Londres, septembre 1999

APPELS MONDIAUX
Octobre 1999

Biélorussie

Égypte

Indonésie

Biélorussie

Un ancien Premier ministre emprisonné dans le cadre de la répression frappant l'opposition

Mikhaïl Tchiguir, ancien Premier ministre de Biélorussie, est actuellement en prison. Il semble avoir été placé en détention en raison de son rôle actif au sein de l'opposition biélorusse et de son intention de se présenter aux élections présidentielles non officielles organisées en mai 1999. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Mikhaïl Tchiguir a été arrêté le 30 mars 1999 et accusé de malversations commises dans l'exercice de ses fonctions en tant que directeur de banque. Il nie les faits qui lui sont reprochés. En juin, un tribunal de Minsk a rejeté sa demande de mise en liberté dans l'attente des conclusions de l'enquête. Il semble probable qu'il sera maintenu en détention pendant toute la durée de l'instruction.

Mikhaïl Tchiguir n'est pas le premier membre de l'opposition à être poursuivi en justice par les autorités. Amnesty International a appris que plusieurs représentants de l'opposition avaient été emprisonnés pour corruption et autres fautes présumées dans le cadre de leurs activités professionnelles. Toutes les personnes appréhendées ont passé de longues périodes en détention préventive tandis que les accusations formulées contre elles faisaient l'objet d'investigations. Comme dans le cas de Mikhaïl Tchiguir, ces poursuites judiciaires semblaient motivées par des considérations politiques, destinées à les réduire au silence et à sanctionner leurs activités non violentes au sein de l'opposition.

- Veuillez écrire aux autorités pour demander la libération immédiate et inconditionnelle du prisonnier d'opinion Mikhaïl Tchiguir, et tenter d'obtenir l'assurance qu'à l'avenir, nul ne sera maltraité ou emprisonné uniquement en raison de ses convictions politiques ou pour avoir pacifiquement exercé son droit à la liberté de réunion.*

Envoyez vos appels au président de la République :

Alexandre Loukachenka

Respublika Belarus

220010 g. Minsk

pl. Nezavisimosti

Apparat Prezidenta

Respubliki Belarus

Biélorussie

Télécopie : 375 172 23 58 25

(uniquement pendant les heures de bureau)

Égypte

Un avocat toujours emprisonné neuf ans après avoir été acquitté. Alors qu'il aurait dû être relâché il y a de cela neuf ans, **Hassan al Gharbawi Shahhata** est toujours incarcéré. Sa détention pourrait se prolonger indéfiniment : chaque fois qu'il est sur le point d'être libéré, il fait l'objet d'une nouvelle ordonnance de placement en détention. Cet avocat, accusé d'avoir participé à des troubles ayant agité la capitale en 1989, a été jugé en mai 1990 et acquitté. Il n'a cependant jamais recouvré la liberté. D'après les informations recueillies, il est incarcéré dans la prison d'al Wadi al Gadid et son état de santé est préoccupant. Il compte parmi les personnes ayant passé le plus grand nombre d'années en « détention administrative » en Égypte.

En décembre 1993, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a déclaré que la détention de Hassan al Gharbawi Shahhata constituait une violation des articles 9 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que des articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

En 1997, ce même groupe de travail a déclaré que les autorités égyptiennes avaient apparemment passé outre aux 25 décisions de justice ordonnant la mise en liberté de Hassan al Gharbawi Shahhata, le transférant pour quelques jours de son lieu de détention au poste de police d'Aïn Shams ou dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, avant de le ramener en prison aux termes d'une nouvelle ordonnance de placement en détention.

Le gouvernement égyptien s'obstine à ignorer le fait que cet homme a été jugé et acquitté de toutes les charges retenues contre lui, et que son maintien en détention est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains.

• Veuillez écrire aux autorités afin de demander la libération immédiate et inconditionnelle de Hassan al Gharbawi Shahhata.

Envoyez vos appels au président de la République :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak

President of the Arab Republic of Egypt

'Abedine Palace

Cairo

Égypte

Fax : 202 390 1998

Adresse électronique : webmaster@presidency.gov.eg

Indonésie

*Le gouvernement doit ouvrir une enquête sur la « disparition »
de 13 militants politiques*

Apparemment, le gouvernement indonésien ne veut ou ne peut ordonner l'ouverture d'une enquête sur le sort de 13 militants politiques « disparus » en 1997 et 1998. Tous appartenaient à des partis politiques ou avaient pris part aux manifestations organisées dans la capitale juste avant que l'ancien président Suharto ne quitte le pouvoir, en mai 1998.

Neuf autres militants politiques, enlevés par les forces de sécurité à Djakarta au début de l'année 1998, et incarcérés dans des locaux de l'armée avant d'être libérés, ont affirmé avoir été détenus avec au moins six des 13 « disparus ». Une enquête militaire menée en août 1998 a permis de conclure que les neuf hommes avaient effectivement été enlevés, mais n'a pas été en mesure d'établir que l'armée était impliquée dans la « disparition » des 13 autres militants.

Au terme de cette enquête, trois officiers supérieurs ont été démis de leurs fonctions. Seul l'un d'eux a été rayé des cadres de l'armée et aucun n'a été déféré à la justice. Onze de leurs subalternes ont cependant été traduits devant une cour martiale et condamnés à des peines allant jusqu'à vingt-deux mois d'emprisonnement pour leur implication dans l'enlèvement de ces neuf hommes.

Selon des défenseurs des droits humains, les neuf militants relâchés et les proches des 13 « disparus », ces poursuites judiciaires ont été engagées en partie dans le but d'empêcher que toute la lumière soit faite sur ces enlèvements et ces « disparitions ».

• Veuillez écrire aux autorités afin qu'elles veillent à ce qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée sur le sort de Noval Alkatiri, de Yani Avri, de Dedy Hamdun, de Mochamad Yusuf, d'« Ismail » et de « Sony », qui ont « disparu » en 1997, ainsi que sur le sort de Petrus Bima Anugerah, de Hendra Hambali, de Herman Hendrawan, de Yadi Muhidin, d'Abdun Nasir, d'Ucok Siahaan et de « Suyat », « disparus » quant à eux en 1998. Demandez instamment que toutes les personnes impliquées dans ces enlèvements soient traduites en justice.

Envoyez vos appels au président de la République :

President Jusuf Habibie

Presiden RI

Istana Negara

Jl. Veteran

Jakarta Pusat

Indonésie

Fax : 62 21 380 5511 / 62 21 345 7782

(via le ministère des Affaires étrangères)

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni, sous le titre *Worldwide Appeals: October 1999*. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - septembre 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet :

<http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :